

LIÈGE, LE 14 JUILLET 1888.

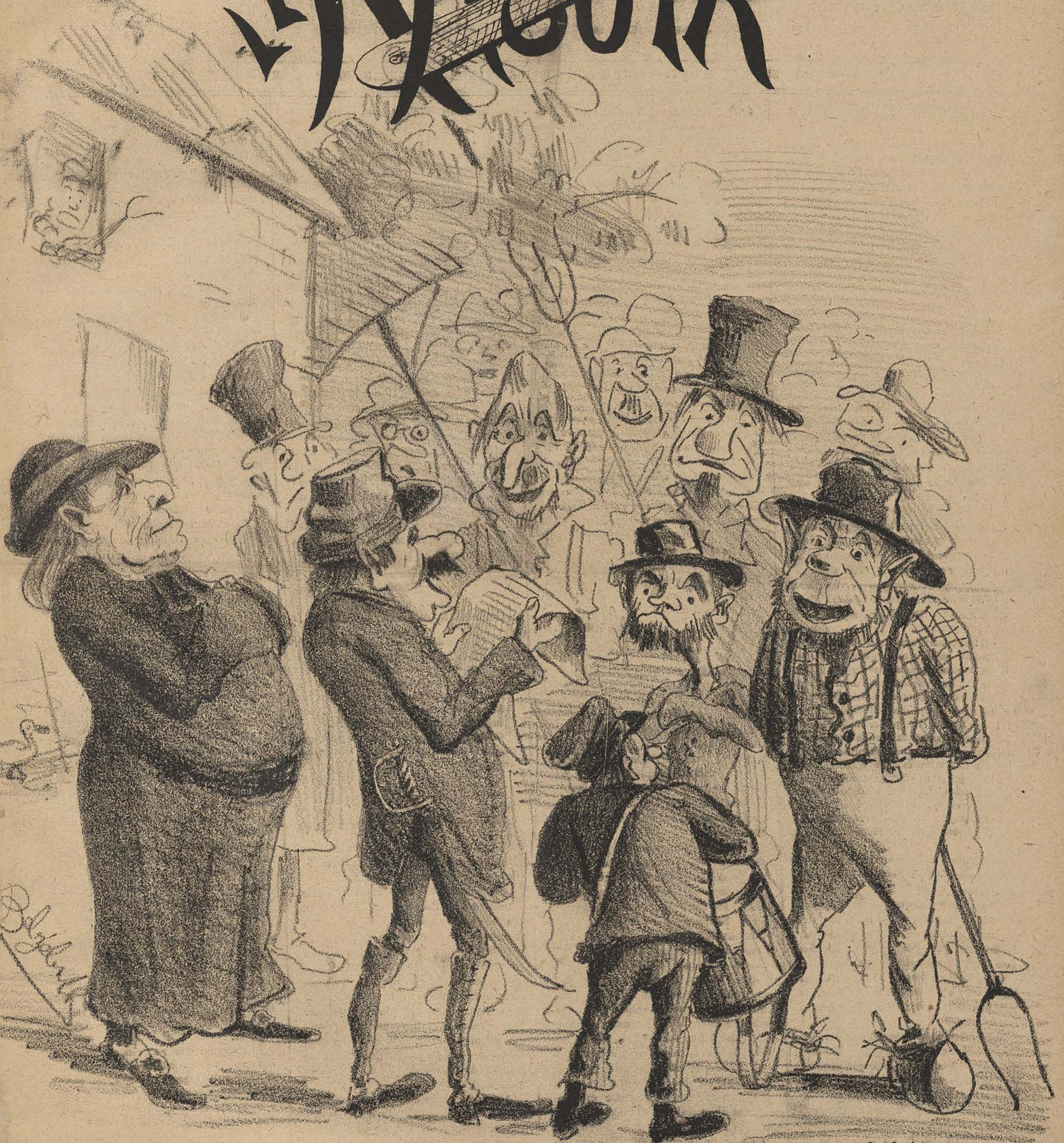
20^e ANNÉE

Bureau,
Passage,
Lemonnier 12.
10 Centimes le NUMÉRO.

N° 508

Bureau,
Passage,
Lemonnier 12.
10 Centimes le NUMÉRO.

LE RASOIR



A propos de la réforme électorale... rurale en préparation au ministère.

« Habitants de Stincknekerzel, notre gracieux gouvernement, désirant établir un équilibre inamovible entre les villes et les campagnes, se propose d'investir d'une légitime (!!) influence les intelligents spécimens ruraux de votre calibre. Bientôt donc, vous serez tous proclamés électeurs généraux de droit, sur la simple exhibition d'un certificat de votre révérend curé. »..... « Et maintenant, un roulement, et vive la calotte ! »

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco, fr. 5-00
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique hebdomadaire

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.
Annonces & Réclames
A FORFAIT.
Un numéro : 10 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

QUESTION D'ÉQUILIBRE.

On ne sait pas encore au juste quelles sont les intentions du cabinet au sujet de la réforme électorale *Ad majorem Dei gloriam* rêvée jadis par feu M. Malou.

Mais il paraît de plus en plus certain que la majorité cléricale, excitée en cela par les suaves MM. Woeste et Jacobs, forcera la main à ce pauvre M. Bernaert qui, bon gré mal gré, devra finir par céder et proposera (!) aux Chambres, d'après les ordres du Roi (!), une large extension du droit de suffrage... au profit exclusif des intelligentes têtes de pipes des campagnes.

Déjà plusieurs ballons d'essai ont été lancés.

Ainsi l'union nationale pour le redressement des griefs portait en tête du programme qu'elle publiait à la veille des élections : « la révision de notre régime électoral dans l'esprit de la Constitution, de façon à rendre leur légitime influence (sic) aux populations rurales qui sont le meilleur élément d'ordre et de conservation sociale (resic). »

Depuis la victoire orthodoxe du 12 Juin, les journaux bien-pensants sont revenus à la charge, dans des termes qui ne peuvent guère nous laisser d'illusions sur ce qui nous pend au nez :

« Un devoir s'impose au gouvernement, à la majorité et s'impose à bref délai, disait entr'autres la *Gazette de Liège*, il y a 2 ou 3 semaines :

« Il faut rendre aux classes agricoles les influences qu'elles sont en droit d'exercer. Il est impossible de laisser perpétuer cette situation : les campagnes forment plus de la moitié du pays et ne possèdent pas le huitième du corps électoral. L'élément rural doit reprendre sa place, il doit être un des engrenages sociaux qui font tourner la machine politique et mettent en mouvement les diverses activités. Pas d'atteinte aux droits acquis, pas d'attaques au pacte national, pas d'arrachage d'aucune pierre constitutionnelle, mais une révision des lois fiscales pour arriver au rétablissement de l'équilibre entre les villes et les campagnes. »

Saluons au passage ce délicieux « rétablissement d'équilibre entre les villes et les campagnes »

Quand on pense que toutes les grandes cités du pays, sauf Liège, Mons et Tournai, sont actuellement écrasées par les bourgs pourris des cantons ruraux, cela fait positivement rêver !

Que serait-ce donc, oh ! mon Dieu, si les censeurs rustiques ne faisaient pas pencher la balance du côté de la sainte cause ?

Enfin ! Attendons-nous, dans tous les cas, à voir bientôt à l'ordre du jour des chambres législatives, le projet de révision qui doit rendre (!) aux populations rurales leur légitime influence (!!!). Cesera certes quelque chose de phénoménal

Pour notre part, si nous avions l'honneur de faire partie du Conseil de la couronne, (comme dirait un concierge

de l'ancien régime), nous ne tournerions pas à l'entour du pot. Nous proposerions par exemple, une petite réforme de ce genre :

ART. 1^{er}. — Tous les habitants mâles des campagnes, munis d'un certificat d'assiduité délivré par le sacristain de la paroisse, sont de droit électeurs généraux.

ART. 2. — Ils recevront de ce chef une indemnité annuelle de 42 francs et 42 centimes, laquelle leur tiendra lieu du paiement de toutes contributions directes.

ART. 3. — Tout électeur citain qui sera convaincu d'avoir contribué à rompre l'équilibre entre l'élément des villes et des campagnes, en votant pour un ou plusieurs candidats libéraux, sera condamné aux travaux forcés à perpétuité.

ART. 4. — La loi sur la libération conditionnelle ne sera jamais applicable aux condamnés de cette catégorie.

ART. 5. — Si après cela les populations rurales ne parviennent pas à reprendre leur légitime influence, il n'y aura plus d'élections. Sa Grandeur de Malines tirera au sort, chaque année, les noms des curés chargés de faire partie de la représentation nationale et les capacitaires aussi bien que les censitaires n'auront qu'à aller se faire pendre.

Voilà ! Notre projet est un peu radical, nous le voulons bien.

Mais, dame, tant qu'on y est, au tant de ne pas se gêner, surtout lorsqu'il s'agit d'une question d'équilibre et de légitime influence.

A. RIGOBERT.

Boutade parlementaire

Une salle qui me paraît merveilleusement appropriée à son usage, c'est celle où la chambre des députés d'Italie tient ses séances.

Une information de Rome, reproduite par tous les carrés qui s'occupent d'affaires sérieuses, m'apprend en effet que l'acoustique de la dite salle est telle... qu'aucun orateur ne parvient à s'y faire entendre.

Il n'est pas nécessaire, je pense, d'insister fort longuement sur les avantages considérables de cette situation.

Des députés qu'on ne comprend pas ! Ah ! Monsieur, combien la Belgique serait heureuse si l'architecte constructeur de notre palais de la Nation, à nous, avait songé à doter ses concitoyens d'un aussi grand bienfait !

Que d'échos malsonnants épargnés aux voûtes augustes de notre boîte parlementaire et quelle compensation consolatrice pour les malheureux huissiers et factionnaires condamnés, par la nature de leurs fonctions, à écouter impassibles les débats législatifs.

Sans doute l'idéal serait d'avoir une Chambre nationale composée exclusivement d'honorables qui ne parlent pas du tout ; car enfin, qu'on le comprenne ou qu'on ne le comprenne pas, un député, qui a la manie des discours,

s'abstiendra difficilement de dire... des bêtises.

Mais comme les orateurs parlementaires ne prennent généralement la parole, que pour épater la galerie, il en résulte que si ces Messieurs avaient la certitude de n'être entendus de personne, ils préféreraient adopter le système de se taire, plutôt que de persister à s'user la voix, en pure perte, dans une salle où l'acoustique ferait complètement défaut.

Vous voyez d'ici le temps gagné et l'économie qui en résulterait pour le pays.

J'en conclus que la salle des séances de la chambre des députés d'Italie doit être citée comme un modèle de genre aux architectes de l'avenir.

Eh ! bien, le croirait-on, le gouvernement italien semble ne pas être du tout de mon avis, car il vient de demander un crédit considérable pour faire disparaître ce qu'il appelle « des inconvénients d'acoustique. »

Cela, un inconvénient ? Allons donc ! Je dis moi que c'est un avantage, et un fameux encore !

Il est vrai que je raisonne à mon point de vue et qu'après tout l'Italie n'est pas la Belgique !

RACAGNAC.

Accidents, Méfaits et Sinistres

La brigade de sureté a procédé mercredi dernier, 11 juillet, à l'arrestation d'un colporteur qui se permettait d'offrir en vente aux passants... des articles d'été (!!!)

Conduit à la permanence, ce malheureux a été reconnu atteint d'aliénation mentale et interné d'urgence aux Frères-Célestes.

On frémit néanmoins quand on pense que ce dangereux insensé aurait pu trouver des acheteurs !

RACAGNAC.

HORRIBLE RÉVÉLATION.

La manie de scier M. le docteur Mackenzie, sous prétexte d'interview, devient décidément à la mode.

On trouverait difficilement à l'heure présente en France, en Navarre et même en Belgique, un seul journaliste huppé qui ne s'est cru obligé, dans ces derniers temps, de venir demander au célèbre praticien anglais des détails précis sur la cause réelle du décès de l'empereur Frédéric III.

Comme rien n'est plus contagieux que l'exemple, cette manie devait fatalement me gagner, moi qui suis sans contester l'un des journalistes les plus huppés de l'Europe. (Je dis cela par modestie.)

Aussi la fougue d'aller trouver Mackenzie m'a-t-elle pris, un beau matin, aussi intense qu'irrésistible. Je dois à la vérité de déclarer que je ne comprends pas un traitre mot de médecine

et que partant, malgré toutes les explications scientifiques qu'aurait bien voulu me donner le savant docteur d'Outre-Manche, je serais resté inévitablement Gros-Jean comme devant.

Mais, me disais-je, il y a de par le monde tant de médecins qui ne connaissent pas... la médecine, et qui parviennent cependant à faire très belle figure dans une consultation, que je ne vois pas pourquoi je ne risquerais point, à mon tour, de donner avec honneur la réplique, dans quelque grand duo pathologique.

J'avais donc fait résolument mes malles, et déjà j'étais sur le point de prendre l'express international qui devait me conduire à la résidence actuelle du fameux Mackenzie, lorsqu'en lisant par hasard le *Journal de Liège*, j'ai découvert un article qui ne pouvait me laisser aucun doute sur les véritables causes de la mort de l'empereur d'Allemagne.

La lecture de cet article m'a tellement atterré que j'ai dû renoncer à mon voyage, quelque fut mon vif désir d'aller poser au malin, auprès d'un des princes de la science.

Pour l'édification de mes lecteurs, je ne puis me dispenser de reproduire *in extenso* cette prose terrifiante. La voici dans toute son horreur :

« Nous lisons dans un journal de Berlin, disait le *Journal de Liège* :

« C'est notre compatriote M. Philippe Rüfer, qui a eu l'honneur et la satisfaction de procurer la dernière jouissance (!) musicale au pauvre empereur Frédéric.

« Philippe Rüfer est comme on sait le professeur de la princesse Victoria et dans une lettre adressée à un ami, dont il nous a été permis de prendre connaissance, on y relate ce qui suit :

« Le lundi 11 juin, après avoir donné, comme de coutume, ma leçon à la princesse Victoria sur l'orgue de la petite église de Bornstedt, son Altesse royale me fit savoir que l'Empereur avait exprimé le désir d'entendre un peu de musique et que l'Impératrice sa mère, me pria de passer à Friedrichskron.

« Je m'y rendis sur le champ, l'Impératrice me reçut, me remercia d'être venu et me pria de jouer quelques morceaux de piano, mais d'un caractère doux et mélodique, parce que l'Empereur se trouvait dans le salon voisin dont la porte était entr'ouverte.

« Pourriez-vous me jouer les numéros 5 et 6 de votre Opus 27, que je trouve charmants, me dit-elle ? Elle me demanda ensuite de lui exécuter la marche de mon opéra Merlin : mais sur l'observation que je m'étais permis de lui faire, que ce morceau était trop bruyant pour la circonstance, elle préféra entendre l'Arie de la sonate de Schumann Opus 11.

« L'Impératrice me remercia alors tant en son nom qu'au nom de l'Empereur, me donna la main et m'engagea à revenir à Friedrichskron chaque fois après la leçon que je donne à Bornstedt.

« Je pris congé, ému et heureux d'avoir pu procurer quelques distractions à l'illustre martyr.

« Hélas, c'était la dernière fois, car le ven-

dredi suivant, à 11 heures et demie du matin, l'Empereur était mort.

En lisant ce récit j'ai senti mes cheveux se dresser sur la tête.

Les dates n'ont-elles pas ici une éloquence horriblement significative ?

C'est le lundi 11 Juin que M. Philippe Rüfer jone au palais de Friedrichskron les Nos 5 et 6 de son Opus 27 et, le vendredi suivant l'empereur était d'après son propre aveu mort.

On frémit quand on pense que M. Philippe Rüfer aurait pu exécuter en outre la marche de son opéra *Merlin*.

Pour sûr, le malheureux Frédéric III n'aurait pas survécu une minute à..... cet accident et l'Allemagne eut été en deuil quatre jours plus tôt.

Tels sont les faits dans leur terrible simplicité.

Je ne veux pas m'étendre plus longuement sur cette déplorable affaire, car je ne suis guère remis de mon émotion et la plume m'en tombe encore des mains.

D'ailleurs la justice informe (du moins je le suppose) et j'ai toujours eu pour principe absolu de ne jamais fourrer mon nez dans les investigations de Dame Thémis.

ZUTALORS

Théâtre Wallon.

A l'étude: « *Bien faire et laisser dire*, » opéra-comique inédit, paroles de M. Wiket, musique de M. Victor Raskin.

Les répétitions de cet important ouvrage sont commencées.

Tout fait prévoir un succès sans précédent.

ZUTALORS.

De ci, de là.

Cela se prépare bien. — La *Ligue libérale* de Bruxelles s'est réunie récemment.

M. Vanderkindere a prononcé un long discours dans lequel naturellement les radicaux de l'Association ont été trainés, plus que jamais, aux gémonies.

Puis arrivé à sa péroraison, l'excellent homme s'est écrié: « Nous avons à rallier tout le parti libéral. C'est une œuvre nationale et patriotique à laquelle je vous convie tous. »

Eh! bien, si c'est en continuant à jeter systématiquement l'opprobre et le mépris sur les libéraux de l'Association que M. Vanderkindere compte rallier tout le parti libéral, il attendra encore longtemps, sous l'orme, la réalisation de ses desirs.

Décidément ces doctrinaires sont incorrigibles.

La paille et la poutre. — Le correspondant gantois de la *Gazette Pétrus* constate mélancoliquement la présence de l'état-major de la garde civique à la réception du nouvel évêque de Gand.

« L'installation de Mgr. (sic) Lambrecht, ajoute-t-il, a fait entrevoir bien des ambitions impatientes et découvrir bien des faiblesses inattendues. »

Que voulez-vous, confrère? On n'oublie pas comme cela, du jour au lendemain, les augustes traditions de cette adorable politique de courtoisie, de sainte et grotesque mémoire.

Fiat lux. — Le nouveau contrat du gaz entrera en vigueur lundi prochain, 16 juillet.

Aucune fête ni cérémonie publique n'auront lieu à cette occasion.

Les Liégeois, bons enfants en somme, ne veulent pas troubler par des manifestations joyeuses la douleur des fidèles de l'ancienne

maison, lesquels ont décidé de passer cette journée funèbre dans le silence et le recueillement.

Et la lumière se fit... à 50 0/0 de rabais.
Moralité. Mieux vaut tard que jamais.

Retour à l'âge d'or. — « Un pays idéal, dit un confrère, c'est la commune de Klengenbergh, sur les bords du Mein. Non seulement on n'y paye pas d'impôts, mais chaque habitant reçoit tous les ans de l'administration communale 140 marks et 5 stères de bois de chauffage. »

Il y a donc encore sur la terre des pays de Cocagne! Pouvoir vivre et mourir, sans avoir la moindre relation avec Messieurs les fonctionnaires des contributions directes, indirectes et extra-directes, je vous dis, moi, que c'est le Paradis terrestre.

Étrange! — Le ministère vient de demander à la police bruxelloise des renseignements précis concernant le nombre des maisons de débauche clandestines, des débits suspects, des établissements borgnes, des filles soumises, etc., etc.

Que diable? y a-t-il encore là dessous? Est-ce que par hasard le R. P. Boom et les autres modèles de chasteté du ministère auraient l'intention.....

Oh? non, n'est ce pas?

A Rome. — M. Crispi vient de faire voter par la Chambre italienne des dispositions rigoureuses contre les excès de paroles du clergé et contre les captations cléricales.

Et dire que chez nous, en Belgique, jamais aucun des hommes d'Etat libéraux qui ont occupé le pouvoir n'a osé en faire autant!

Aussi la clique cléricale doit-elle éprouver une bien vive reconnaissance pour tous ces gens-là.

Nous l'avons bien vu aux élections de 1884, 1886 et 1888.

Attitude de circonstance. — Une dépêche d'Amiens, 8 Juillet, est ainsi conçue: « La grève des coupeurs de velours prend des proportions sérieuses. »

« Une agitation assez vive règne dans le quartier commerçant. On signale quelques atteintes à la liberté du travail. Les patrons se réunissent demain pour arriver à un compromis avec les coupeurs. »

Je vois cela d'ici. Les patrons vont chercher à faire *patte de velours*.

C'est tout-à-fait en situation, quoi?

Distinguons! — Les tribunaux français jugent en ce moment des négociants d'Hyères prévenus d'avoir vendus des vins falsifiés. A ce propos on mande de Toulon, 9 Juillet: « Le procès a repris aujourd'hui. L'audition des témoins a continué. Plusieurs personnes ont raconté les malaises qu'elles ont éprouvés à la suite de l'absorption des vins. »

Des malaises! Eh! bien, après? Toute la question serait de savoir la quantité que ces témoins avaient absorbée quand ils ont éprouvé les malaises en question.

Moi, chaque fois que je me flanque une cuite au vin, j'éprouve aussi des malaises... le lendemain.

Enfin que les juges de Toulon se débrouillent!

Un singulier hasard. — La cantate choisie à l'unanimité par le jury français pour être exécutée lors de la distribution des récompenses à l'exposition de 1889, a pour auteur un nommé... *Gabriel Vicaire*

Un nom tout-à-fait en situation pour chanter les bienfaits de la grande révolution de 1789, quoi?

Que voulez-vous, il y a de ces noms prédestinés!

Tout passe. — Une horrible nouvelle nous arrive du palais de la place Notger.

Le Conseil provincial vient de décider de ne plus se payer désormais qu'un seul banquet par an.

Nous ne nous perdrons pas en conjectures sur les motifs qui ont pu pousser nos honorables représentants cantonnaux à accomplir cet acte de désespoir.

Seulement puisqu'il est prouvé par les meilleurs auteurs que l'organisation d'une série de banquets à jets continus constituait la seule raison d'être des réunions annuelles du Conseil provincial, nous demandons formellement la suppression de cette remarquable institution.

Plus de banquets, plus de session! Nous sommes pour les situations nettes, nous!

Chronique des lapsus. — On écrit de Spa, 9 juillet, à la *Gazette Pétrus*:

« Les courses d'ânes, qui ont eu lieu hier à l'avenue du Marteau, avaient attiré beaucoup de monde et l'on s'est beaucoup égayé des péripéties de ces courses, notamment dans l'épreuve réservée aux gentlemen riders; c'est M. Dichtus de Verviers, qui est arrivé premier. »

M. Dichtus de Verviers qui arrive premier dans une course d'ânes!!!!

Oh! confrère, ce n'est pas gentil.

Vérité au delà, erreur en deçà. — Une excellente réflexion de notre confrère le *Frondeur*, à propos de la réception officielle de la musique de la garde républicaine:

« Nos bons édiles ont reçu les républicains français avec une urbanité qu'ils ne témoignent jamais à l'égard des républicains de leur propre ville, ce qui tend à prouver une fois de plus que nul n'est prophète en son pays. »

Il est de fait que si une société républicaine indigène demandait à venir boire le vin d'honneur à l'hôtel-de-ville, on s'empreserait peut-être de l'envoyer boire une cruche d'eau... au violon, sous prétexte de plaisanterie déplacée à l'adresse d'un corps constitué.

C'est pour vous dire que tout est relatif.
BRICOLEUR.

Faits-divers

Voyages d'été. — Voulez-vous mettre à profit la liberté que la belle saison vous apporte? Voici une série de jolis voyages dont l'*Excursion* vous offre la séduisante perspective.

Le 16 et 24 Juillet, une série d'excursions de 8, 12 et 15 jours dans les plus belles parties de la Suisse, du Tyrol et de la Bavière, depuis 185 frs.

Le 23 Juillet, la plus belle excursion qu'il soit possible d'accomplir aux lacs italiens, aux montagnes et aux glaciers de la Haute Engadine, 14 jours pour 375 frs.

En attendant les voyages du mois d'août en Norvège depuis 300 frs. pour 11 jours et les excursions des vacances en Belgique, Hollande, Bords du Rhin, Suisse, Normandie, Italie, etc.

Les prospectus détaillés de ces voyages seront envoyés gratuitement aux personnes qui en feront la demande à M. Ch. Parmentier, directeur de l'*Excursion*, 109, boulevard Anspach, à Bruxelles.

A vol d'oiseau.

On causait dernièrement d'un procès en séparation.

Quelqu'un avançait

Les parties ont agi sagement. La séparation est encore le meilleur moyen d'en finir; quand les époux ont trop de défauts pour les mettre en commun.

Cependant objecta D. cette mise en commun eût été un bien.

— Pourquoi?
— Eh! mais, parbleu? parce qu'il est évident que s'ils ne s'étaient pas mariés ensemble, au lieu d'un mauvais ménage, ça en aurait fait deux.

M. R. épousa il y a quelque temps une veuve qui avait un *baby*.

Celui-ci n'était pas de la plus belle venue. Or toutes les personnes qui venaient visiter le nouveau ménage, ne manquaient pas de dire au mari:

— C'est à vous, hein, ce gamin? Je l'aurais reconnu tout de suite. C'est étonnant comme il vous ressemble.

R., exaspéré, fit imprimer une pancarte énorme.

Et il la colla à sa porte... Sur la pancarte il y avait en très grands caractères:

L'enfant n'est pas de moi.

Mlle Z., partage ses sympathies entre un de nos camarades et un ancien capitaine d'infanterie.

Ce dernier a laissé une jambe à la guerre; mais la perte de ce membre est habilement dissimulée par une jambe postiche, véritable chef-d'œuvre de mécanique et d'imitation.

J'ajouterais qu'il est reçu chez Mlle Z... au titre sérieux.

L'autre jour, il y rencontra son rival. Sans prononcer une parole, l'officier saisit l'artiste à bout de bras et le lança dehors avec une *vivacité*... digne du capitaine Tie — son collègue du Vaudeville.

— Eh bien, qu'est-ce que tu comptes faire? demandait-on le lendemain à l'amant éliminé?

— Qu'est-ce que vous voulez que je fasse?
— Pourtant, tu as reçu un coup de pied...
— C'est-à-dire que je le croyais.
— Comment?

— La petite m'a tout révélé: c'est une jambe de bois... Ah! si c'eût été un coup de pied... D'ailleurs, il m'avait bien semblé que ce n'était pas naturel.

M. avait pris un ancien maître d'armes à son service.

Un jour exaspéré par le flegme que ce domestique apportait dans ses fonctions, M. s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet.

L'ex-prévoit le reçut sans sourciller. Puis, tendant la main avec calme: — Monsieur, c'est cinq louis quand je ne les rends pas.

Le général X..., cité pour son avarice, fut obligé de retenir en un repas de corps les officiers de sa division.

Après le dessert, l'amphytrion interpella ses convives:

— Messieurs, vous avez sans doute l'habitude de prendre du café...

— Certainement, général.
— Eh bien, je ne suis point un tyran, moi. Je ne vous retiens pas. Allez le prendre!

Les personnes désireuses de recevoir le **Livre d'Adresses De Bruyne 1888-1889**, sont priées de se faire inscrire immédiatement rue du Calvaire 37, ou rue de l'Harmonie, 11 bis.

L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
ET LITHOGRAPHIQUE
ET LA PAPETERIE DE
J. DAXHELET

PASSAGE LEMONNIER, 12,
Seront prochainement transférées
RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12,
(Ancien Maison Haas, entièrement restaurée et agrandie.)

BALANÇOIRS



« Comment tu feras, déjà! La session n'est guère finie cependant? Mais oui, mon cher. Comme le conseil provincial a décidé de ne plus donner qu'un seul banquet par an et que ce banquet a eu lieu la semaine dernière, je ne juge plus ma présence en ville nécessaire.

Désespoir des restaurateurs liégeois en apprenant la résolution du conseil provincial.



LES ANGLAIS EN VOYAGE

« Et l'on prétend que la saison des asperges est passée! »



Petite fantaisie en souvenir reconnaissant de l'été 1888



UN PASTICHE DE L'ENTERREMENT DE MATHY SOHAY.

« Et la lumière se fit à 0,15 centimes le mètre cube. »